

## **SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020**

Le 18 Décembre 2020, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Polminhac, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

### **CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE :**

Pour le projet d'extension du groupe scolaire suite à l'augmentation des effectifs et pour la mise aux normes des bâtiments, la consultation des entreprises a eu lieu du 23 octobre au 18 novembre. Après ouverture des plis par la commission et l'étude des offres par le cabinet IGETEC il ressort une attribution comme suit :

- Lot n°1 Terrassement – VRD : SARL BERTRAND TP
- Lot n° 2 Démolitions – Gros Œuvre : SARL Jean BOUSQUET
- Lot n° 3 Ravalement – Isolation Thermique : SA ROQUES
- Lot n° 4 Charpente – Ossature Bois : SARL MENUISERIES THERON
- Lot n° 5 Charpente métallique : METALLERIE MD
- Lot n° 6 Couverture – Zinguerie : AURITOIT 15
- Lot n° 7 Menuiseries extérieures Aluminium : SAS MAZET
- Lot n° 8 : Menuiseries intérieures : SARL MENUISERIES THERON
- Lot n° 9 : Cloisons sèches – Faux plafonds – Peintures : SARL CANCE
- Lot n° 10 : Carrelage – Faïence : ROUSSY CARRELAGES
- Lot n° 11 Revêtement de sols souples : ROUSSY CARRELAGES
- Lot n° 12 Serrurerie : VERNET AUTOMATISME
- Lot n° 13 Chauffage eau chaude – Plomberie – Sanitaires – Ventilation : ANDRE LADOUX
- Lot n° 14 Electricité Courants forts – Courants faibles : VOLTA SYNERGIE
- Lot n° 15 Désamiantage : SARL PUECHLOUTRES

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 :**

Il est proposé de demander une subvention pour les travaux supplémentaires de rénovation du groupe scolaire au titre de la DETR 2021. Ce projet bénéficie également d'une Dotation à l'Investissement Local, du Contrat Ambition Région et du Fond Cantal Innovation.

### **TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2021 :**

Cantine scolaire : Adulte : 5,90 € au lieu de 5,85 €

Enfant : 3,00 € au lieu de 2,95 €

Soit une augmentation de 5 cts.

Garderies scolaires : Une augmentation de 5 cts également :

Garderie du matin	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Au-delà du 2 <sup>ème</sup> enfant
	0,95	0,70
Garderie du soir	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Au-delà du 2 <sup>ème</sup> enfant
	1,40	1,00

Les tarifs des droits de place restent inchangée à 30 € la journée et 100 € pour les ventes ambulantes à l'année.

Le ramassage des objets encombrants chez le particulier à sa demande reste à 20€ le m3 ; les déchets verts sont ramassés chez les personnes de plus de 70 ans.

La location table et bancs toujours 15 € pour les particuliers jusqu'à 5 tables et 35 € au-delà – 40 € jusqu'à 5 tables pour les professionnels et 65 € au-delà.

Les tarifs des concessions au cimetière sont inchangés :

Trentenaire : 36,50 € le m<sup>2</sup>

Cinquantenaire : 87,25 € le m<sup>2</sup>

Perpétuelle : 250,00 € le m<sup>2</sup>

La cavurne au columbarium : 250 € pour 30 ans

La dispersion des cendres au jardin du souvenir reste gratuite.

Les tarifs de location de la salle Christiane de CLAVIERES restent identiques. Concernant les tarifs de locations au camping il est proposé de faire payer 2 € par jour pour les enfants de 3 à 12 ans et d'augmenter le branchement électrique de 5 € par jour au lieu de 4,50 €. Le tarif électrique pour les chalets sera facturé 0,15 € le kwh au-delà des 100 premiers kwh par semaine ; seuls changements aux tarifs 2020.

### **SIGNATURE DE DEUX PRETS :**

Deux prêts vont être souscrits : un prêt à taux fixe de 650 000 €uros et un prêt relais sur 3 ans de 300 000 € qui sera rendu dès réception des subventions et du FCTVA. La meilleure proposition vient de la Caisse d'Epargne avec un taux à 0,50 % sur 20 ans pour le prêt à taux fixe et un taux à 0,25 % sur 36 mois pour le prêt relais.

### **ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL :**

la commune doit souscrire une assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale des agents, maladie, maternité, accident du travail, etc. C'est Groupama qui a été retenu avec un taux de 5,45 % avec une franchise de 10 jours pour les agents CNRACL et de 1,40% avec une franchise de 10 jours pour les agents relevant de l'IRCANTEC.

### **SDEC – VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS POUR L'ILLUMINATION DE LA PLACE DE L'EGLISE :**

Pour améliorer l'éclairage de la place de l'église il est prévu un lampadaire sur la façade du Berganty qui éclaire directement l'église. Le montant des travaux s'élève à 6 205,22 € avec une prise en charge par le SDEC finance à hauteur de 50% des travaux ; soit pour la commune un fond de concours de 3 102,61 €